

**Département de la Marne**  
**Canton de Marson**  
**Commune de Chepy**  
**20, Rue Saint Jean**  
**51240**  
**☎: 03.26.67.54.99**  
**✉ : [mairiechepy-marne@wanadoo.fr](mailto:mairiechepy-marne@wanadoo.fr)**



## **Compte rendu de la séance de conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2014**

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :** MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, SOURDET Joëlle, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents et excusés Madame et Messieurs :** GIOVANNI Philippe, PRIEUR Christelle, BALOURDET Patrice.

**A été élue secrétaire :** Mme MENISSIER Martine.

### **Délibérations 1237/2014 : Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole :**

Le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole a reçu une demande de la commune de Pogny afin de modifier les statuts de la communauté de communes et d'ajouter une strate pour la désignation des délégués siégeant à la communauté de communes.

Vu la délibération N° 089/2014 du 12 juin 2014 de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole,

**Sur proposition du Maire,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**Décide à l'unanimité,**

De modifier les statuts de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, article 5, 2ème point :

**« La représentativité des communes au sein de la communauté de communes de la Moivre à la Coole est fixée de la manière suivante :**

- Communes dont la population est comprise entre 1 et 250 habitants : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- Communes dont la population est comprise entre 251 et 500 habitants : 2 délégués titulaires ;
- Communes dont la population est comprise entre 501 et 750 habitants : 3 délégués titulaires
- Communes de plus de 750 habitants : 4 délégués titulaires. »

### **Pont de la déviation RN44 – Chemin des vignes :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la problématique de la rétrocession du Pont et annonce à l'ensemble des Conseillers qu'en date du 23 juin 2014, le Parlement a définitivement adopté une

proposition de loi modifiant la charge de l'entretien d'ouvrages d'art (ponts, tunnels, quais...), et pour reprendre la phrase de Madame Evelyne Didier sénatrice de Meurthe-et-Moselle, « qu' il s'agit de revenir sur une jurisprudence constante et défavorable, et de définir un principe clair de répartition des charges concernant ces ouvrages ».

Pour mémoire, selon une jurisprudence ancienne et constante du Conseil d'État, les collectivités ont la charge des ouvrages d'art destinés à assurer, en cas de travaux, la continuité d'une voie de communication dont elles sont responsables, ce qui occasionne des frais importants que ne peuvent pas forcément supporter les petites communes. Ainsi le texte prévoit donc de confier au gestionnaire de la nouvelle infrastructure de transport la responsabilité de la structure de l'ouvrage d'art, y compris l'étanchéité, et au propriétaire de la voie rétablie la responsabilité de la chaussée et des trottoirs. En outre, il instaure l'obligation pour les parties de signer une convention pour répartir les responsabilités, y compris pour ceux qui sont actuellement en contentieux.

Pour les dizaines de milliers d'ouvrages d'art, où il n'y a actuellement pas de convention existante, le texte prévoit que le ministère des Transports va faire procéder à leur recensement d'ici le 1er juin 2018 afin d'établir des priorités pour l'établissement des conventions nouvelles, selon un amendement du gouvernement introduit à l'Assemblée nationale.

**Conclusion** : *Il a été sage et judicieux de ne pas avoir signé, dans l'état, la convention proposée pour la rétrocession du Pont !!!*

### **Commissions Communales :**

#### **« Environnement »**

Monsieur VILLE informe le Conseil Municipal que le fleurissement de la Commune est terminé et que les travaux de la taille des haies et des arbustes ont débuté.

Dans le courant de la semaine prochaine, l'entretien au sol des cavurnes au sein du nouveau cimetière sera entrepris et un point sur les arbustes à remplacer sera fait.

Monsieur VILLE rappelle qu'une prochaine réunion est programmée avec un pépiniériste, afin d'établir dans un premier temps, un schéma pour l'aménagement de la place de la Salle des Fêtes Roger ROBERT.

Le projet de la création d'une aire de jeux avance à grands pas et Mme SOURDET, après avoir été visité plusieurs sites aux alentours, évoque la question de sécurité et des normes en vigueur à respecter. Des idées sont proposées et des devis devront être prochainement établis suite à ces échanges.

Les manifestations à venir et leurs préparatifs sont évoqués.

#### **« Fêtes »**

- Le 14 juillet, après un dépôt de gerbe au Monument Aux Morts, sera suivi d'un pique-nique sorti du panier, des barbecues seront mis à disposition afin de passer une fin de journée agréable et conviviale.
- La Fête Patronale de Chepy sera cette année les 20 et 21 septembre 2014. Le programme de cette dernière n'est pas encore totalement défini mais il paraît fort prometteur !!
- La cérémonie du 11 novembre est marquée pour 2014, par le centenaire de cette commémoration. Il est proposé de souligner ce fait marquant et dans un premier temps de demander aux habitants de la Commune leur collaboration en venant présenter à la Mairie, leurs cartes postales, courriers, souvenirs de cette époque.

- Noël et ses enluminures, notamment celles placées sur la place et à la Mairie seront plus accueillantes et harmonieuses.
- Le TELETHON 2014 aura lieu à Chepy, le 1<sup>er</sup> week-end de décembre.

L'organisation d'une Brocante serait pourquoi pas envisagée pour 2015, avec la participation du Corps des Sapeurs-Pompiers de Chepy.

### **Commission Communauté de Communes :**

Le compte-rendu de la dernière réunion du 12 juin 2014 a été évoqué dans son ensemble.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire rappelle que suite au remembrement, le terrain situé derrière le nouveau cimetière, sera aménagé en verger et géré par l'association « les croqueurs de pomme de la plaine champenoise », qui ont pour mission de promouvoir la recherche, la sauvegarde du patrimoine génétique fruitier régional, la promotion et la valorisation des variétés fruitières régionales, l'information et l'éducation du public.

Monsieur le Maire rappelle également pour mémoire que la dernière tranche des travaux sur le mur de l'église, est à poursuivre et qu'un devis de 9 096.00€ TTC a été établi.

**L'ordre du jour étant écoulé, la séance est levée à 23h30.**

A Chepy  
Le 08 juillet 2014

**Le Maire,**

**J. ROUSSINET**